

# édhéal

**Master of Arts HES-SO en arts visuels**  
EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève  
**Orientation MAPS – Arts in Public Spheres**



## DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2019-2020

<b>Domaine</b>	Design et arts visuels
<b>Filière</b>	Arts visuels
<b>Titre du module</b>	<b>Module d'orientation MAPS 1</b>
<b>Type de module</b>	<b>Programme d'orientation – Module obligatoire*</b>
<b>Code</b>	MAor201
<b>Type de formation</b>	Master HES-SO en arts visuels
<b>Crédits ECTS</b>	9 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 2
<b>Lieu</b>	EDHEA - école de design et haute école d'art
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module d'orientation MAPS – 1
<b>Langues principales</b>	English
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Être en mesure de réaliser individuellement et/ou en groupe des projets artistiques sur le terrain et de les situer dans le contexte artistique et en relation avec la sphère publique. Développer une capacité autoréflexive sur ses pratiques, notamment par des formes de recherche artistique.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Ce module est lié à la connaissance du champ des pratiques artistiques lié à la sphère publique, à des questions éthiques et environnemental, à des stratégies collaboratives de travail et la recherche et l'écriture comme pratique artistique. Il se déploie sous différentes formes : travail individuel et collective, séminaires, workshops, réalisation d'un projet, tutorats individuels, visites collectives d'atelier, et un rapport du semestre.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. La qualité de la réalisation du projet artistique est un élément déterminant de l'évaluation. Présence, participation et l'assiduité aux enseignements font partie des éléments évalués. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant.e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.

<b>Enseignant.e.s</b>	Robert Ireland, Barnaby Drabble, Eric Maeder, membres de la faculté MAPS
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Petra Koehle, coordinatrice de l'Orientation MAPS
<b>Descriptif validé le</b>	26.06.19
<b>Par</b>	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 22, 23, 24 et 25 des directives-cadres relatives à la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 6 mai 2011.